



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

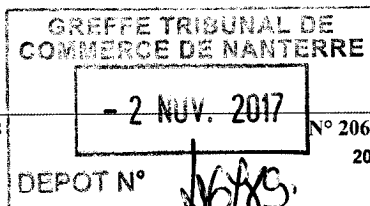
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 02721

Numéro SIREN : 809 460 769

Nom ou dénomination : à bicyclette !

Ce dépôt a été enregistré le 02/11/2017 sous le numéro de dépôt 46789



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2017Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Touche à date du service

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	☒	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2268-SD (art. 223-1 quinquies C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-1-2 quinquies C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS A BICYCLETTE ! 34 Bis QUAI ALPHONSE LE GALLO 92100 BOULOGNE BILLANCOURT			
SIRET	8 0 9 4 6 0 7 6 9 0 0 0 2 3	Mel :	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Restauration de type rapide	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	-----------------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15%	22 340	Déficit
2 Plus-values				
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies C)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone franche urbaine
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater V		
		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%
--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SARL PARTNER'S EXPERTISE 44 RUE DE LA FAISANDERIE 75116 PARIS	
Tél: 0144110505	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
	Date: 21042017
	Lieu: BOULOGNE BILLANCOURT
	Qualité et nom du signataire: M. SEYNAVE ANTOINE
	Signature: PRESIDENT

PARTNER'S EXPERTISE
Société d'Expertise Comptable
44, rue de la Faisanderie
75116 PARIS
Tél. 01 44 11 05 05
RCS PARIS 422 395 921
SIREN 422 395 921

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Antoine Seynave
Certifié conforme à l'original

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

2017

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾		Total (a à h)		

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1 Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
	2 Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	3 Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			4 à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				5 Indemnités forfaitaires	6 Remboursements	7 Indemnités forfaitaires	8 Remboursements
PAULINE DUBOIS - ASSOCIES	5	2016			683		
08 RUE DE L'EGLISE 75015 PARIS							

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

2017	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 01 au 31 / 12 ou au titre de l'année N			
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé : SAS A BICYCLETTE ! 809460769 Désignation et n° siren de la société tête de groupe			Néant
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes		PME au sens communautaire	X
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
CIC	1 459		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			24 319
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2017

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A BICYCLETTE !</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise <u>34 Bis QUAI ALPHONSE LE GALLO 92100 BOULOGNE BILLANCOURT</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>			
Numéro SIRET * <u>8 0 9 4 6 0 7 6 9 0 0 0 2 3</u>		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le : <u>31/12/2016</u>			
		Bru 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ * IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Frais d'établissement *	AB	2 000	AC 1 278 722	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	219	AG 219	
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	31 633	AU 7 914 23 719	
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
Autres immobilisations financières *	BH	10 760	BI 10 760		
TOTAL (II)		Bj	44 612	BK 9 411 35 201	
ACTIF CIRCULANT STOCKS * CRÉANCES DIVERS	Matières premières, approvisionnements	BL	3 653	BM 3 653	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY	
	Autres créances (3)	BZ	1 537	CA 1 537	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	37 544	CG 37 544	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	3 559	CI 3 559	
	TOTAL (III)		Cj	46 293	CK 46 293
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) *	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	90 905	LA 9 411 81 494
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Pour 1 mois d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2017

Désignation de l'entreprise		SAS A BICYCLETTE !		Néant ☐ *		
		Exercice N				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 4 000.....)	DA	4 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC				
	Réserve légale (3)	DD	400			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG				
	Report à nouveau	DH	15			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	20 448			
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK				
		TOTAL (II)	DL	24 863		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
	Avances conditionnées	DN				
	TOTAL (III)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP				
	Provisions pour charges	DQ				
	TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	36 385			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EJ)	DV	27			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	8 722			
	Dettes fiscales et sociales	DY	8 314			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	88			
	Autres dettes	EA	3 097			
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB				
	TOTAL (IV)	EC	56 632			
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	81 494			
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB				
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC				
		ID				
		IE				
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	31 889				
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 55 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS A BICYCLETTE !				Néant ☐		
		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	FH	FI	193 653	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	193 653	
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO	1 483	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	7 510	
	Autres produits (1) (11)			FQ	492	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	203 138
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	(3 323)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	97 292
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	2 301
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	46 935
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	1 236
	Salaires et traitements *				FY	25 223
	Charges sociales (10)				FZ	2 204
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA	6 133
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	982
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	178 981
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	24 157	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	358
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	358
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(358)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	23 799	

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts,

Désignation de l'entreprise		SAS A BICYCLETTE !		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				IJ			
Impôts sur les bénéfices *				HK	3 351		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	203 138		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	182 690		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	20 448		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HN		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PMI innovantes (art. 217 octies)			RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)			RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	7 510	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation de l'entreprise <u>SAS A BICYCLETTE !</u>										Néant ☐ *			
CADRE A				IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
								2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ	2 000	D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	219	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS		KT		KU		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	4 047	KW		KX		
		Matériel de transport *					KY	17 226	KZ		LA	7 795	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	2 565	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
		Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	23 838	LO		LP	7 795	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T	10 760	1U		1V			
TOTAL IV						LQ	10 760	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	36 817	OH		OJ	7 795		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
				1		2							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DO	2 000	D7	2 000		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	219	1X	219		
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML			
		Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	4 047	MO	4 047		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	25 021	MR	25 021		
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS		MT	2 565	MU	2 565		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX			
		Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III			IY		NG		NH	31 633	NI	31 633		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OU		M7		OW		
		Autres participations			IO		OX		OY		OZ		
Autres titres immobilisés			1I		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières			12		2E		2F	10 760	2G				
TOTAL IV			13		NJ		NK	10 760	2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14		OK		OL	44 612	OM	33 852			

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2017

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 6

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A BICYCLETTE !

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2017

Désignation de l'entreprise SAS A BICYCLETTE !Néant ☐

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions - amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	611	EL	667	EM		EN	1 278
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	18	PF	201	PG		PH	219
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	560	QE	809	QF		QG	1 369
	Matériel de transport	QH	1 644	QI	3 913	QJ		QK	5 557
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	445	QM	543	QN		QO	988
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	2 649	QV	5 265	QW		QX	7 914
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	3 278	ØP	6 133	ØQ		ØR	9 411

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général <i>après</i> céd. (NP + NQ + NR)	NW		Total général <i>après</i> céd. (NS + NT + NU)	NY		Total général <i>après</i> céd. (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à évaluer

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

Désignation de l'entreprise SAS A BICYCLETTE !						Néant ☒	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
		1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers ⁽¹⁾	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) ⁽¹⁾	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (I) ⁽¹⁾	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations ⁽¹⁾	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer ⁽¹⁾	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations ⁽¹⁾ - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (I)	6A	6B	6C	6D		
		6E	6F	6G	6H		
		6J	6K	6L	6M		
		6N	6P	6Q	6R		
		6S	6T	6U	6V		
	Sur stocks et en cours	6X	6Y	6Z	7A		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (I) ^a	6X	6Y	6Z	7A		
TOTAL III	7B	7C	7D	7E			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	7D	7E	7F		
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF				
		UG	UH				
		UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39 I 5° du CGI						10	

(1) à détailler sur feuille séparée selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état-caille des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A BICYCLETTE !</u>										Néant ☐ *		
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières		UT	10 760	UV		UW	10 760				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA									
	Autres créances clients		UX									
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)		ZI									
	Personnel et comptes rattachés		UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	1 459	1 459							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	78	78							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP									
	Groupe et associés (2)		VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR									
	Charges constatées d'avance		VS	3 559	3 559							
	TOTAUX		VT	15 856	VU	5 096	VV	10 760				
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH	36 385	11 628	24 757						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	27	27							
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	8 722	8 722							
Personnel et comptes rattachés			8C	979	979							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	3 509	3 509							
État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices	8E	3 351	3 351							
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	165	165							
		Obligations cautionnées	VX									
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	310	310							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	88	88							
Groupe et associés (2)			VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	3 097	3 097							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	56 632	VZ	31 875	24 757					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	15 500	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	7 251	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise : SAS A BICYCLETTE !		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *	Exercice clos le : 31/12/2016		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		à réintégrer :		WA	
			de son conjoint				WB	
			moins part déductible *				WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067- bis)		XX	XW	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-NOT-SD)						17	3 351
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				18	
			- imposées au taux de 0 %				ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XR
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-13° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			WQ
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3
						TOTAL I	WR	23 799
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WS
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WT
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV	
			- imposées au taux de 0 %				WH	
			- imposées au taux de 19 %				WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA	
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY
	Majoration d'amortissement *							XD
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - Reprise d'entreprises en difficultés (4 septies)	K9	Entreprises nouvelles (42 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5	XF
		Pôle de compétitivité (hors CITE) (art. 44 quinquies)	L6	Société investissements immobiliers cotées (art. 208 C)	K3	Zone de reconstruction de la défense (44 terdecies)	PA	
		Zone franche urbaine (11 art. 44 octies et octies A)	QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (art. 41 quaterdecies)	XC	
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dégagee par le report en arrière de déficit	Z1			XG
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	XH	1 459
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XL	22 340		XJ	
		déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	22 340		XO	

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A 2017
Extension

SAS A BICYCLETTE !

[illegible]

Désignation de l'entreprise SAS A BICYCLETTE !		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	185	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		ligne W1	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A BICYCLETTE !										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affections aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB	400						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	415			ZD							
	Prélèvements sur les réserves	OE				ZE							
						ZF							
	TOTAL I	OF	415			TOTAL II	ZH	415					
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)													
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7								YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS	7 200			
DETAILS DES POSTES AUTRES ACTIFS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance								YT				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8								NQ	17 766			
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	4 945			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES								ST	24 223			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	46 935			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS								9Z	1 236			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YX	1 236			
TVA	- Montant de la TVA collectée								YY	19 358			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	11 397			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2016) *								OZ	24 320			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								OS				
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés : ;)								YP	5			
	- Effectif affecté à l'activité artisanale								RL				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%			
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP								- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0		ZR	0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG				
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA			Plus values à IS :	JK		Plus values à IS :	JL			
						Plus values à IS :	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble		JD			Plus values à IS :	JN		Plus values à IS :	JO			
						Plus values à IS :	JP		Imputations	JE			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 ter et dans la notice n° 2058-NOI pour le régime de groupe.

(12)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS A BICYCLETTE !

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS -VALUES , MOINS -VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus value taxables à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)							

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Document obligatoire, article 53 A
du Code général des impôts.

Désignation de l'entreprise : SAS A BICYCLETTE ! Néant ☒

☐ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
☑ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ☐ ou 16,5 % ☒	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> 0 bis du CGI) ☐	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> 0 du CGI) ☐	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
1	2	3	4
Moins-values nettes	N		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs restant à déduire à la clôture du dernier exercice	N + 1 N + 2 N + 3 N + 4 N + 5 N + 6 N + 7 N + 8 N + 9 N + 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	A 19 % 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	A 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> 0) du CGI	A 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> 0 bis du CGI)	A 15 % Ou A 16,5 % ⁽¹⁾		
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs restant à déduire à la clôture du dernier exercice	N + 1 N + 2 N + 3 N + 4 N + 5 N + 6 N + 7 N + 8 N + 9 N + 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme affectées aux titres à SPI (zones imposables à l'impôt sur les sociétés) relèvent du taux de 19,5% (article 219 I du CGI) pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le manuel n° 2032.

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2017

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS A BICYCLETTE !</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

Exercice ouvert le 01/01/2016 et clos le 31/12/2016		Durée en nombre de mois		1	2													
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :																		
SIREN :		Dénomination :																
I - Production de l'entreprise																		
Ventes de marchandises	OA																	
Production vendue - Biens	OB																	
Production vendue - Services	OC			193 653														
Production stockée	OD																	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE																	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF			1 483														
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH			492														
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI																	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK																	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL																	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	OT																	
TOTAL 1	OM			195 628														
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)																		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON																	
Variation de stocks (marchandises)	OO			(3 323)														
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP			97 292														
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ			2 301														
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR			30 949														
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS																	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU																	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW			982														
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY																	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ																	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OJ																	
TOTAL 2	OJ			128 201														
III - Valeur ajoutée produite																		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	OG		67 427														
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises																		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n°1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°1329-AC-SD et 1329-DE)	SA			51 441														
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE																		
Si vous êtes assujettis à la CVAE, et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE-SD.																		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EA			X														
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX			193 653														
Période de référence	GY	0	1	0	1	2	0	1	6	GZ	3	1	1	2	2	0	1	6
Date de cessation	HR																	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).																		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OI, portées en ligne OI.																		
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.																		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2017

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122016

N° SIRET

8 0 9 4 6 0 7 6 9 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A BICYCLETTE !

ADRESSE (voie)

34 Bis QUAI ALPHONSE LE GALLO

CODE POSTAL

92100

VILLE

BOULOGNE BILLANCOURT

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

10

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique SEYNAVE Prénom(s) ANTOINE

Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 5

Naissance: Date 25/05/1987 N° Département 99 Commune MONTREAL Pays CANADA

Adresse : N° 80 Voie RUE DE ROCHECHOUART

Code Postal 75009 Commune PARIS Pays FRANCE

Titre (2) Mme Nom patronymique DUBOIS Prénom(s) PAULINE

Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 5

Naissance: Date 22/04/1986 N° Département 59 Commune MARCQ EN BAROEUL Pays FRANCE

Adresse : N° 08 Voie RUE DE L'EGLISE

Code Postal 75015 Commune PARIS Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2017

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2016

N° SIRET

8 0 9 4 6 0 7 6 9 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A BICYCLETTE !

ADRESSE (voie)

34 Bis QUAI ALPHONSE LE GALLO

CODE POSTAL

92100

VILLE

BOULOGNE BILLANCOURT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

A BICYCLETTE

Société par Actions Simplifiée
au Capital social de 4.000,00 Euros.

Siège social :
34bis, quai Alphonse Le Gallo
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

RCS NANTERRE 2015 B 02721
SIRET 809 460 769 00023

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE **DU 02 MAI 2017**

L'an deux mille dix-sept, le deux mai à 18 h 30, les actionnaires de la société A BICYCLETTE, Société par Actions Simplifiée au capital social de 4.000,00 Euros, dont le siège social est situé au 34bis, quai Alphonse Le Gallo – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 2015 B 02721, se sont réunis audit siège, sur convocation qui leur a été adressée par le Président.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Antoine SEYNAVE en qualité de Président de la société.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Madame Pauline DUBOIS est désignée comme secrétaire.

Le bureau ainsi constitué certifie exacte la feuille de présence et constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent dix actions sur les dix actions assorties du droit de vote composant le capital social.

Le Président constate et déclare alors que l'assemblée est valablement constituée, qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- la feuille de présence,
- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016,


Certifié conforme à l'original

- le rapport de gestion du Président,
- le rapport spécial du Président.
- la copie des documents adressés aux actionnaires sur leur demande,
- le texte des projets de résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Il rappelle que, conformément à la loi, tous ces documents ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle qu'elle s'est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion du Président sur les opérations et les comptes annuels de l'exercice comptable clos le 31 décembre 2016 ;
- approbation de ces comptes et quitus à la Présidente de sa gestion ;
- affectation des résultats ;
- appointements du Président ;
- conventions dites « réglementées ».

Puis il donne lecture du rapport de gestion du Président et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient.

Personne ne désirant plus prendre la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et examiné les comptes annuels de l'exercice comptable clos au 31 décembre 2016, l'Assemblée Générale déclare les approuver et donne au Président quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice, qui est un bénéfice de 20.448,01 € de la manière suivante :

➤ au crédit du compte de « Report à nouveau » : 448,01 €

➤ au titre de distribution de dividendes : 20.000,00 €

Total : 20.448,01 €.

Il est à noter les dividendes distribués subissent un prélèvement à la source équivalant à 15.5% du montant brut total, soit une somme de 3.100,00 €, représentant les prélèvements sociaux, un prélèvement fiscal à la source équivalant à 21 % d'un montant nul, représentant un acompte sur l'impôt sur le revenu sur une partie des dividendes distribués, et sont par conséquent éligibles à l'abattement de 40% (conformément aux dispositions de l'article ad hoc du C.G.I.) :

➤ Distribution totale brute : 20.000,00 €

➤ Prélèvements sociaux : (3.100,00 €)

➤ Prélèvements fiscaux 0 €

➤ Dividendes nets à payer : 16.900,00 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale constate que le Président n'a pas été rémunéré au titre de l'exercice comptable clos au 31 décembre 2016. Pour le nouvel exercice comptable ouvert depuis le 1^{er} janvier 2017, elle décide de fixer sa rémunération mensuelle brute à 1.668,37 Euros, et ce, à compter du 1^{er} février 2017. Cependant, il pourra leur être attribué une gratification individuelle qui sera fonction du résultat, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 12.000,00 Euros par an. Par ailleurs, il sera remboursé, le cas échéant, de ses frais sur justificatifs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et reçu les explications du Président, les actionnaires approuvent les éventuelles conventions dites réglementées relevant du Nouveau Code de Commerce au cours de l'exercice comptable clos au 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et les actionnaires présents.

SAS A BICYCLETTE

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE COMPTABLE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale afin que, conformément aux dispositions légales et réglementaires, vous puissiez examiner les comptes annuels de l'exercice comptable clos le 31 décembre 2016 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe,
- le texte des résolutions soumises à votre approbation.

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre société, soumis ainsi à votre approbation, ont été établis selon les formes et les méthodes légales et réglementaires.

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 20.448,01 €, après déduction des amortissements et provisions réglementaires et justifiées, que nous vous proposons de répartir conformément aux statuts, comme il sera dit ci-après.

I – Rapport de gestion et d'activité au cours de l'exercice

Le chiffre d'affaires du présent exercice comptable s'est élevé à 193.563 €. Compte tenu d'un coût d'achats des matières premières consommées s'élevant à 96.270 €, la marge brute s'élève à 97.293 €.

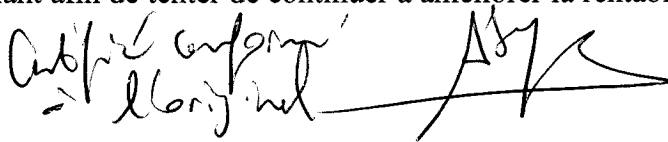
Le résultat d'exploitation est un bénéfice de 24.157€, et ce compte tenu d'un montant d'autres achats et charges externes de 46.935 €, d'un montant d'impôts et taxes de 1.236 €, un montant de frais de personnel de 27.427 €, un montant de dotation aux amortissements de 6.133 €, et ce, compte tenu d'un montant d'autres produits d'exploitation de 9.485 € et d'autres produits d'exploitation de 982 €.

Compte tenu d'un résultat financier négatif à hauteur de 358 €, de l'absence de tout élément exceptionnel, et d'une charge d'impôt sur les sociétés s'élevant à 3.351 €, le résultat net est un bénéfice de 20.448,01 €.

II - Perspectives d'avenir

Les perspectives pour le nouvel exercice apparaissent excellentes, et ce, compte tenu du chiffre d'affaires réalisé au titre des quatre premiers mois du nouvel exercice comptable, et de la politique de développement de l'entreprise.

Il convient cependant de rester vigilant afin de tenter de continuer à améliorer la rentabilité de l'entreprise.



III – Activités et résultats des filiales

La société ne détient aucune filiale ou participation au 31 décembre 2016.

IV – Prise de participation de l'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L.233-6 Alinéa 1 du Code de Commerce, aucune prise de participation n'est à enregistrer au titre de l'exercice écoulé.

V – Montant des dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes, au cours des trois exercices comptables précédents.

VI – Frais de recherche et développement

Nous vous informons que la société n'a effectué aucune dépense de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

VII – Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement important n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et ce jour.

VIII – Informations sur les délais de paiement

En application des dispositions de l'article L.441-6-1 alinéa 1 du Code de Commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la date de clôture de l'exercice social, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance.

- Montant des dettes fournisseurs au 31 décembre 2016 : 8.722 Euros
- Solde des dettes fournisseurs à 60 jours : 8.722 Euros.

IX – Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes annuels de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même Code.

X – Affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice, qui est un bénéfice de 20.448,01 € de la manière suivante :

- | | | |
|---|---|-------------|
| ➤ au crédit du compte de « Report à nouveau » | : | 448,01 € |
| ➤ au titre de distribution de dividendes | : | 20.000,00 € |

Total	:	20.448,01 €.
-------	---	--------------

Il est à noter les dividendes distribués subissent un prélèvement à la source équivalant à 15.5% du montant brut total, soit une somme de 3.100,00 €, représentant les prélèvements sociaux, un prélèvement fiscal à la source équivalant à 21 % d'un montant nul, représentant un acompte sur l'impôt sur le revenu sur une partie des dividendes distribués, et sont par conséquent éligibles à l'abattement de 40% (conformément aux dispositions de l'article ad hoc du C.G.I.) :

- | | | |
|-----------------------------|---|--------------|
| ➤ Distribution totale brute | : | 20.000,00 € |
| ➤ Prélèvements sociaux | : | (3.100,00 €) |
| ➤ Prélèvements fiscaux | | 0 € |

➤ Dividendes nets à payer	:	16.900,00 €.
---------------------------	---	--------------

XI – Résolutions particulières

Nous vous prions de bien vouloir fixer, le cas échéant, la rémunération du Président.

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner au Président quitus de sa gestion pour l'exercice comptable sur les comptes annuels duquel vous avez à vous prononcer.

Le Président

SAS A BICYCLETTE

RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 02 MAI 2017 CONVENTIONS ARTICLE L.227-10 DU NOUVEAU CODE DE COMMERCE

Madame, Monsieur,

En application de articles L. 227-10 et L. 227-11 du Nouveau Code de Commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses dirigeants, l'un de ses actionnaires ou d'autres sociétés dans lesquelles le Président ou un actionnaire exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Nous vous indiquons qu'au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2016, soumis à votre approbation, aucune convention de ce type n'est intervenue.

Le Président

Artificiel Conforme à l'original
